



---

**Deuxième jour de la vingt et unième Réunion**  
CM(21), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME**

Nous, membres du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rappelons la Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme tenue à Berlin en 2004, lors de laquelle les États participants de l'OSCE ont condamné toutes les manifestations d'antisémitisme et se sont engagés à mettre en œuvre des efforts concertés afin de lutter contre l'antisémitisme dans tout l'espace de l'OSCE.

Nous sommes préoccupés par le nombre déconcertant d'incidents antisémites qui continuent de se produire dans l'espace de l'OSCE et demeurent un défi à la stabilité et à la sécurité.

Nous rejetons et condamnons les manifestations d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination envers les juifs.

Nous rappelons l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de chacun, sans distinction de race, sexe, langue ou religion, tel qu'énoncé dans la disposition pertinente de l'Acte final de Helsinki de 1975.

Nous nous félicitons de la Déclaration de Berlin de la Présidence en exercice de l'OSCE, adoptée en 2004, et réaffirmons les engagements pertinents de l'OSCE.

Nous prenons note des conclusions de la Présidence suisse de l'OSCE à l'occasion du dixième anniversaire de la conférence de Berlin sur l'antisémitisme.

Nous reconnaissons la contribution essentielle de la société civile pour ce qui est de prévenir l'antisémitisme et d'y faire face, notamment par le biais d'une participation active aux manifestations de l'OSCE et en rapport avec l'OSCE, en particulier lors de la manifestation de haut niveau organisée pour commémorer le dixième anniversaire de la Conférence de Berlin de l'OSCE sur l'antisémitisme en 2014.

Nous soulignons l'importance de la collaboration entre les États et la société civile à travers des partenariats efficaces ainsi qu'un dialogue et une coopération renforcés en matière de lutte contre l'antisémitisme.

Nous déclarons sans ambiguïté que les développements internationaux, notamment au Moyen-Orient, ne sauraient jamais justifier l'antisémitisme.

Nous appelons les dirigeants politiques, religieux et de la société civile à engager un débat ouvert afin de lutter contre l'antisémitisme et le prévenir, tout en respectant pleinement les libertés fondamentales et les droits de l'homme.

Nous appelons les États participants :

- À encourager les dirigeants politiques et les personnalités publiques à s'exprimer résolument et rapidement lorsque surviennent des incidents antisémites ;
- À promouvoir des programmes éducatifs consacrés à la lutte contre l'antisémitisme et fournir aux jeunes personnes la possibilité de s'instruire sur les droits de l'homme, notamment sur le thème de l'antisémitisme ;
- À renforcer les efforts de mise en œuvre des engagements existants de l'OSCE concernant le suivi des crimes de haine et la collecte des données pertinentes, notamment en ce qui concerne les crimes de haine à motivation antisémite ;
- À enquêter efficacement, rapidement et impartialement sur les actes de violence motivés par l'antisémitisme et poursuivre les coupables ;
- À promouvoir et faciliter un dialogue et des partenariats interculturels, interconfessionnels et interreligieux ouverts et transparents ;
- À encourager l'association des communautés religieuses et confessionnelles au débat public sur les initiatives législatives pertinentes ;

Nous appelons le BIDDH :

- À fournir aux États participants les meilleures pratiques en matière d'efforts de lutte contre l'antisémitisme, notamment en consultant la société civile, afin d'identifier efficacement les manifestations contemporaines d'antisémitisme et de réagir en conséquence ;
- À faciliter la coopération entre les responsables gouvernementaux et la société civile sur les questions liées à l'antisémitisme, y compris les crimes de haine et la mémoire de l'Holocauste ;
- À aider les États participants dans leurs efforts de collecte de données sur les crimes de haine antisémites, en coopération avec la société civile, en tant que de besoin ;
- À faciliter l'échange des meilleures pratiques entre les États participants sur les initiatives éducatives et d'autres mesures prises pour sensibiliser à l'antisémitisme et surmonter les obstacles à l'enseignement de l'Holocauste ;
- À promouvoir le dialogue et renforcer la capacité de la société civile de favoriser le respect et la compréhension réciproques afin de faire avancer la cause de la coopération entre différentes communautés ;

Nous soulignons le travail effectué par les trois représentants personnels sur les questions de tolérance dans le but de soutenir les efforts généraux de l'OSCE en matière de lutte contre l'intolérance et la discrimination, notamment à travers leurs visites de pays, les recommandations qui en ont résulté et leurs rapports au Conseil permanent de l'OSCE ;

Nous encourageons les États participants à élaborer des déclarations du Conseil ministériel sur le renforcement des efforts de lutte contre l'intolérance et la discrimination, y compris envers les musulmans, les chrétiens et les membres d'autres religions.